

# Procès Verbal

## Du Conseil Municipal

### Séance Du 05 Octobre 2011

Date de convocation : 27 septembre 2011

Date d'affichage : 27 septembre 2011

Le cinq octobre deux mil onze à 20 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux (Drôme), s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, maire.

Présents : Mmes et Mrs LARUE Fabrice- LABLANQUI Jean-Marie- MANEVAL Frédéric- BOISSIEUX Thierry- ANGE Josiane- RIMET Yves- MARTINOT Séverine- GALPIN Christelle- FRACHISSE Renée- BETON Brigitte- WOZNIAK Jean-Marie- AUROUX François- BARRé Damien (jusqu'à 22 heures) – GRACIANO Manu.

Absents excusés: Mmes, Mrs MARION Irène- SILVESTRE Rachel- GIROT Dominique- BOREL Catherine.

Absent non excusé : Mr MICHELON Sébastien.

Procurations: Mme MARION Irène à Mme BETON Brigitte- Mme SILVESTRE Rachel à Mr MANEVAL Frédéric- Mr GIROT Dominique à Mr WOZNIAK Jean-Marie- Mr BARRé Damien à Mr AUROUX François (à partir de 22 heures).

Mme MARTINOT Séverine a été élue secrétaire de séance.

#### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès verbal en date du 31 août 2011.
- Révision Plan Local d'Urbanisme: ouverture de la zone des Bouviers à l'urbanisation: avis du commissaire enquêteur.
- Quartier Pont de l'Herbasse: déclassement du pont et des voiries d'accès et intégration dans le domaine communal.
- Convention service commun « animation de proximité » en direction des 12-17 ans.
- Location d'un garage rue du Tram: bail.
- Contrat d'assurance: avenant n°18: locaux commerciaux.
- Contrat avec ENI pour l'entretien du groupe scolaire: avenants.
- Rapports d'activité 2010: SDES, SDIS, VRD.
- Droit préemption urbain.
- Questions diverses.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le maire donne la parole aux personnes présentes dans le public.

**Mme MELLINA** attire l'attention des élus sur le problème de vitesse excessive des véhicules circulant quartier les Greniers. Plusieurs pétitions ont été signées.

Il lui est répondu que le matériel pour installer des chicanes a été acheté. Il reste à résoudre un problème juridique. Cette voie étant située, hors agglomération, les coussins berlinois et autres aménagements ne sont pas possibles. On attend l'avis de la DDT.

**Mme VIVANCOS:** conductrice de car: laisse son véhicule en stationnement devant chez elle, lotissement les Houlettes. De nombreux riverains se plaignent. Le trottoir, construit récemment est taché. Il lui a été demandé à plusieurs reprises, sous peine de verbalisation, de trouver un autre emplacement.

Mme VIVANCOS assure ne pas avoir d'autre solution.

La municipalité rencontrera l'employeur.

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL EN DATE DU 31 AOUT 2011.**

Lecture et commentaires:

Cabinet médical: l'ostéopathe devrait commencer son activité à la rentrée de la Toussaint.

Urbanisme: dossier permis de construire JUVENON Hervé: un premier jugement a débouté le Préfet de la Drôme.

Motte castrale: rendu d'étude le 12 octobre 2011 à 10 heures.

Voté à l'unanimité.

### **REVISION PLAN LOCAL D'URBANISME: OUVERTURE DE LA ZONE DES BOUVIERS A L'URBANISATION: AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.**

Il a fallu modifier le PLU pour ouvrir la zone des Bouviers à l'urbanisation. Une enquête publique a eu lieu du 25 juillet au 24 août 2011. M. Claude JOHANIS, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif, vient de rendre ses conclusions.

Le maire donne lecture des attendus:

- le projet ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable mentionné au 2ème alinéa de l'article L 123-1,
- le projet ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels,
- le projet ne comporte pas de graves risques de nuisances,
- le projet a été soumis, avant enquête publique à toutes les personnes associées,
- le projet consiste en l'ouverture à l'urbanisme de la zone Nai, zone d'urbanisation future conditionnée par la réalisation d'infrastructures,
- la Communauté d'Agglomération du Pays de Romans a prévu en accord avec les services du Département, les accès routiers,
- la Communauté d'Agglomération du Pays de Romans a travaillé en collaboration avec le maître d'oeuvre et les élus de la commune, pour définir le schéma général de la zone,
- les études de faisabilité du projet ont été réalisées,

- le projet comporte des aires de stationnement ouvertes au public et pouvant contenir au moins 10 véhicules,
- les implantations par rapport aux voies et emprises publiques sont définies,
- les implantations des constructions par rapport aux limites séparatives sont définies,
- l'aspect extérieur des constructions et des clôtures est défini comme ne devant pas porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants ainsi qu'aux paysages urbains,
- personne ne s'est présenté aux permanences en mairie des 27 juillet et 3 août 2011,
- aucun courrier de particuliers n'a été reçu en mairie pendant toute la durée de l'enquête,
- le projet permettra une meilleure fixation de la population sur la commune par la création d'emplois artisanaux. Il convient de rappeler que 84% de la population active, travaille actuellement à l'extérieur de la commune.

En conséquence le commissaire enquêteur émet un avis favorable.

**François AUROUX** demande si la commune est dotée d'un POS ou d'un PLU (réponse: il s'agit d'un POS ayant valeur de PLU).

**Jean-Marie WOZNIAK:** à quelle date débiteront les travaux et connaît-on le nombre d'entreprises?

Une réunion a lieu avec RBE le 18 octobre 2011. On peut prévoir un démarrage des travaux pour début 2012. A ce jour, 7 entreprises souhaitent s'implanter dans la zone.

Voté à l'unanimité. Le maire est autorisé à poursuivre les démarches administratives.

### **QUARTIER PONT DE L'HERBASSE: DECLASSEMENT DU PONT ET DES VOIRIES D'ACCES ET INTEGRATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL.**

Le département a remis le pont en état. La bande de roulement et le garde corps ont été refaits. Il convient d'intégrer, pour moitié, (l'autre partie se situant sur Granges les Beaumont) le pont et les voiries d'accès dans le domaine communal.

Une convention sera passée avec Granges les Beaumont.

Jean-Marie LABLANQUI estime que la commune de Granges les Beaumont occupe seulement 1/4 de la voirie.

Voté à la majorité (1 voix contre) à la condition que cette voirie demeure à usage de circulation.

### **CONVENTION SERVICE COMMUN « ANIMATION DE PROXIMITE » EN DIRECTION DES 12/17 ANS.**

Depuis plusieurs années, un dispositif intercommunal de proximité en faveur des adolescents est à l'oeuvre sur une grande partie des communes constituant la couronne urbaine à Romans. Ce dispositif comprend un accueil de loisirs 12-17 ans et un accueil jeunes 14-17 ans, tous deux agréés Jeunesse et Sports.

Dans l'objectif de pérenniser le service, sept communes engagées dans ce dispositif ont interpellé la Communauté d'Agglomération qui assure la maîtrise d'ouvrage déléguée pour statuer sur le devenir de cette action.

Dans le même temps, d'autres communes membres de l'EPCI, ont réaffirmé leur volonté à voir s'étendre ce dispositif à leur commune.

Aussi, le conseil communautaire a décidé de réaliser une démarche de concertation entre les communes et l'intercommunalité pour répondre aux attentes et mettre en oeuvre l'action 26 du projet de territoire portant sur l'extension de l'animation de proximité en direction des adolescents à l'ensemble du territoire communautaire.

Durant le 1er semestre 2011, le comité de pilotage s'est réuni à plusieurs reprises afin d'établir une proposition.

Cette démarche a abouti à la délibération prise par le conseil communautaire le 7 juillet 2011 portant sur:

la création d'un service commun d'intérêt communautaire « animation de proximité en direction des 12-17 ans » entre les communes intéressées et la CAPR.

Cette proposition convient aux communes qui sont attachées à ce service et souhaitent le développer.

Des locaux accueillent les jeunes à Clérieux et Granges les Beaumont.

**François AUROUX**: ce service commun pourra-t-il bénéficier de subventions européennes ? (réponse: non); de participations de la CAF (oui).

**Damien BARRÉ** précise que la CAF peut subventionner des projets au cas par cas.

**Christelle GALPIN**: parle de l'harmonisation des participations des communes.

La convention fixe les participations en tenant compte des mêmes subventions.

Il s'agit d'une solution provisoire en attendant une prise de compétence.

Les objectifs du service commun:

- favoriser l'adaptation sociale et l'insertion des jeunes.
- mieux prendre en compte la parole et les attentes des jeunes présents sur le territoire.
- encourager leur implication dans la mise en oeuvre de projets précis, leur prise de responsabilité, leur émancipation.
- faciliter les initiatives des jeunes, développer leur autonomie, promouvoir et valoriser la création collective.
- favoriser l'accès aux pratiques artistiques, culturelles et sportives pour permettre une ouverture sur le monde.
- respecter les rythmes de vie de l'adolescent.
- reconnaître le parent comme premier éducateur de l'enfant.

Le Comité de Pilotage est composé des élus des communes et de la CAPR, des techniciens de la CAPR et de la ville centre.

La participation sera de 2,21 € par habitant en 2012, 2,28 € par habitant en 2013, 2,35 € par habitant en 2014.

**François AUROUX** veut savoir s'il y aura des embauches?

La ville de Romans va adhérer.

Clérieux peut passer des contrats de prestations avec l'extérieur (exemple: MJC de Saint Donat). Les animateurs doivent aller au devant des jeunes.

Yves RIMET demande sous quelle forme va fonctionner ce dispositif? Il s'agira d'un service commun avec des compétences à la carte porté par la CAPR.

Voté à l'unanimité. Le maire est autorisé à signer la convention.

### **LOCATION D'UN GARAGE- RUE DU TRAM: BAIL.**

Jean-Marie WOZNIAK souhaite louer un des garages que la commune possède rue du Tram.

Voté à l'unanimité. Le maire est autorisé à signer le bail qui prendra effet au 1er novembre 2011.

### **CONTRAT D'ASSURANCE: AVENANT N°18: LOCAUX COMMERCIAUX.**

La SMACL, compagnie d'assurance vient de transmettre les avenants relatifs à la prise en charge des trois locaux commerciaux acquis par la commune.

Voté à l'unanimité. Le maire est autorisé à signer l'avenant n°18 .

### **CONTRAT AVEC ENI POUR L'ENTRETIEN DU GROUPE SCOLAIRE: AVENANTS.**

Rapporteur: François AUROUX

La société ENI a pris en charge le nettoyage de l'école depuis la rentrée scolaire.

Au bout d'un mois de fonctionnement, deux questions se posent:

**Ecole maternelle:** ENI se trouve dans l'obligation de balayer le trottoir d'un bout à l'autre, avant toute prestation car des poussières, cailloux, sable, feuilles et divers viennent se déposer le long des murs et des portes.

**Ecole primaire:** il est prévu, dans le cadre du contrat, un lavage des sols une fois par semaine. Or, suite à un essai, il s'avère que laver les sols deux fois par semaine ne serait pas inutile.

Les avenants correspondants à ces deux prestations supplémentaires se présentent ainsi:

**école maternelle:** balayage journalier du trottoir extérieur (4 fois par semaine) dont le coût annuel serait de 648 € HT soit 775,01 € TTC.

**école primaire:** 2ème opération hebdomadaire de lavage des sols dont le coût annuel serait de 648 e HT soit 775,01 € TTC.

Damien BARRÉ pense que l'entretien peut être variable selon le temps.

**François AUROUX :** il faudrait peut être envisager le changement des dalles.

1er avenant: voté à la majorité: 2 contre.

2ème avenant: refusé (1 pour- 2 abstentions- 14 contre).

Les élus pensent qu'il faut attendre la fin de l'année scolaire pour pouvoir comparer sur les mêmes bases.

Jean-Marie WOZNIAK: il faudrait faire le point au niveau financier, vérifier que l'on ne dépasse pas les « clous » qui avaient été fixés.

### **RAPPORTS D'ACTIVITE 2010: SDED, SDIS, VRD.**

**Rapport d'activité 2012 du SDED (Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme).**

**Les organes délibérants:** le comité syndical qui comprend 125 délégués représentant l'ensemble des territoires. Ces délégués sont désignés par les conseils municipaux ou les comités des syndicats intercommunaux d'énergie.

**Le bureau syndical** comprend 17 membres désignés par le comité.

**2010 en chiffres:** 612 chantiers dont: 254 de raccordements, 101 de renforcements, 57 de branchements collectifs, 92 d'effacement de réseaux électriques et télécommunications électroniques, 108 d'éclairage public.

**Electricité:** 724 M€ de patrimoine, 275 744 abonnés, 7559 postes de transformation, 15440 km de lignes électriques, 3 009 000 MWh ont été consommés.

**Gaz:** 124,5 M€ de patrimoine, 77 121 abonnés, 1589 km de canalisation, 2 411 000 MWh de consommations.

**Travaux d'électrification rurale:** 21 544 937 , 92 €

### **SDIS (Service Départemental d'incendie et de secours de la Drôme)**

29 058 interventions dans l'année soit une moyenne de 80 par jour.

Caractéristiques de l'année 2010:

le secours à personne reste constant.

Tendance à la baisse des secours routiers

4 centres avec plus de 3000 interventions. Valence, qui en compte 4064, reste le centre ayant la plus grande activité opérationnelle du département.

### **VRD (Valence Romans Déplacements)**

La création de Valence Romans Déplacements a rassemblé dans un même périmètre les réseaux valentinois (CTAV), romano-péageois (Citébus) ainsi que la ligne reliant ces deux zones urbaines (Citéa). Des services du Conseil Général de la Drôme ont également été renforcés sur les communes périurbaines de l'est valentinois.

Le budget de fonctionnement est d'environ 11 000 00 € pour une demi-année.

François AUROUX: veut connaître la date du nouvel appel d'offres? (2012).

Jean-Marie WOZNIAK demande si l'on connaît le bilan pour Clérieux. (non)

### **DROIT PREEMPTION URBAIN.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante:

Maison et terrain appartenant à M. Louis-Gérard BONARDI

12 rue du Péanne

Cadastrés E 1139 (48 m<sup>2</sup>) E 1140 (466 m<sup>2</sup>) E 1142 (52 m<sup>2</sup>) E 1143 (438 m<sup>2</sup>) 2/5ème indivis de E 141 (177 m<sup>2</sup>) parcelle à usage de passage commun.

Vente à M. Sébastien DE RAGO.

### **QUESTIONS DIVERSES.**

Le maire annonce qu'il va falloir engager un débat sur tous les projets urbains de la commune. Se poser la question: que fait-on?

Secteur dit tènement Sylvestre dans le coeur du village: on démolit tout en appliquant un recul pour élargir la rue de l'Eglise.

Construction d'un bâtiment sur 2 niveaux avec des locaux commerciaux au rez de chaussée, des logements à l'étage.

Il faut aussi traiter le problème du cabinet médical, prévoir éventuellement la construction de maisons adaptées aux personnes âgées. A quel endroit? Le parc du château pourrait convenir.

Ce débat sera poursuivi lors d'un conseil privé fin octobre.

**François AUROUX:** parking de la crèche: fissures dans l'enrobé? Le problème n'est toujours pas résolu.

Manu GRACIANO doit rencontrer les responsables de l'entreprise.

Secrétariat: dalles du plafond? un nouveau devis a été demandé.

Cession gratuite d'une partie d'une parcelle appartenant à M. MILLOU (en cours).

**Christelle GALPIN:** signale une voiture en stationnement en contrebas de la rue du Tram.

**Jean-Marie WOZNIAK:** du 19 au 27 novembre 2011: semaine de la réduction des déchets.

Le samedi 16: au départ de Clérieux: visite du centre de valorisation de Beauregard Baret.

Fête de la récup. Opération stop pub: foyers témoins. Interventions du SYTRAD

**François AUROUX:** avec le tri sélectif; la TEOM devrait baisser.

Il s'interroge sur les conditions de la suppression du porte à porte dans la rue de la Vallée et la rue des Remparts. Il pense que la décision n'avait pas été prise officiellement. Jean-Marie WOZNIAK répond que le conseil avait voté en ce sens le 6 juillet 2011 et qu'une information a été faite par la CAPR auprès des riverains.

**Brigitte BETON:** contrôle des jeux pour enfants dans les parcs: il y a des modifications et réparations à faire.

On procèdera à la mise en accessibilité des jeux plutôt que d'en acquérir des nouveaux.

**Josiane ANGE:** se plaint de n'avoir eu aucun contact du conseil municipal pendant tout l'été.

**Renée FRACHISSE:** chiens dangereux dans le petit parc à côté de la mairie.

**Yves RIMET:** stop à côté des Sables.(à remplacer)

**Séverine MARTINOT:** où en est la numérotation des maisons? Réalisée à 80%.

**Renée FRACHISSE:** a reçu un jet d'eau depuis la terrasse au dessus de la boulangerie. Problème d'incivilité mais aussi d'évacuation de l'eau.

**François AUROUX:** le facteur ne peut pas rentrer dans l'immeuble les Silvions.

**Séverine MARTINOT:** les Sables: quelle est la limite du champ situé en face, son alignement?

Périscolaire: elle signale que l'entrée et la sortie de la garderie se font par la sortie de secours.

**Frédéric MANEVAL:** travaux effectués par le SIABH cité Clerval: des gabions ont été posés à la place de l'ancien mur. Construction d'un seuil à la hauteur du terrain de foot: passe à poisson.

**Jean-Marie LABLANQUI** a reçu en permanence une personne qui se plaint de l'ambrosie (à voir avec la commission environnement).

**François AUROUX** demande si la commune a contracté des emprunts auprès de DEXIA? (un seul mais il ne présente aucun risque: encadré par un taux plafond).

Informations diverses:

Congrès des Maires de la Drôme le 6 octobre 2011 à Bourg de Péage.

Le 10 octobre 2011: réunion traversée du village à 17 heures.

Le 11 octobre 2011: commission finances.

Le 16 octobre 2011: forum des commerçants.

Le 23 octobre 2011: salon de la BD.

Prochain conseil municipal: le 26 octobre 2011.

Semaine bleue le 19 octobre: après midi en chansons.

Jean-Marie WOZNIAK: le 21 octobre 2011: mise en place du plan climat.

Apposition de la cocarde du Souvenir Français sur le monument aux morts: le 18 novembre 2011 à 14 heures.

La CDCI se réunira le 7 octobre 2011 à 14 heures.

Fabrice LARUE: signale des formations sur le désherbage, l'utilisation de produits phytosanitaires. Un diagnostic sera établi dans chaque commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22.52 heures.